

**Réseau National de Défense des Droits Humains
(RNDDH)**



**Affrontements violents entre gangs armés :
Le RNDDH exige la protection de la population haïtienne**

10 mai 2022

SOMMAIRE

	PAGES
I. INTRODUCTION	2
II. METHODOLOGIE	2
III. PRESENTATION DES ZONES EN CONFLIT	2
IV. PRESENTATION DE LA BASE DES CHEN MECHAN ET DU GANG DES 400 MAWOZO	4
1. <i>Présentation de la Base des Chen Mechan</i>	4
2. <i>Présentation du gang des 400 Mawozo</i>	6
V. RECONSTITUTION DES FAITS ENREGISTRES	7
VI. BILAN DES PERTES HUMAINES ET MATERIELLES	10
VII. DECLARATIONS DES AUTORITES JUDICIAIRES	11
VIII. CONSEQUENCES DE LA GUERRE ET SITUATION ACTUELLE	11
IX. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	12

I. INTRODUCTION

1. Depuis plusieurs jours, *Tabarre* et *Croix-des-Bouquets* – deux (2) communes faisant partie de la *Plaine du Cul-de-sac* – sont en proie à une violente guerre que se mènent deux (2) gangs armés : les *400 Mawozo* et la base des *Chen Mechan*.
2. Selon des informations véhiculées par les médias et les réseaux sociaux, les bandits armés pratiquent la politique de la terre brûlée, incendiant des maisons et carbonisant des personnes. Ils se transforment aussi en de véritables bouchers, violant des femmes et des filles, hachant, mutilant des hommes et des femmes. Ils prennent par la suite en photos ces scènes macabres de parties éparses de corps humains, pour les faire circuler dans l'objectif de maintenir la terreur au sein de la population.
3. Préoccupé par les pertes humaines et les nombreux dégâts matériels enregistrés jusqu'à date à la *Plaine du Cul-de-sac*, le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) qui a diligencé une enquête, se propose de partager avec l'opinion publique, les premières données qui lui sont parvenues.

II. METHODOLOGIE

4. Pour recueillir les informations utilisées dans le présent rapport, le RNDDH s'est rendu dans les communes de *Tabarre* et de la *Croix-des-Bouquets* en vue de constater certains parmi les dégâts enregistrés. Il en a profité pour s'entretenir avec des résidents-tes, certaines victimes ainsi que des proches de victimes. En ce sens, quatre-vingt-dix-sept (97) personnes ont été rencontrées.
5. De plus, le RNDDH a rendu visite à certains déplacés-es qui se sont réfugiés sur la place de *Clercine* et à *Kay Castor*, ainsi que dans des zones du département du Centre.
6. Par la suite, le RNDDH s'est entretenu avec des autorités judiciaires des zones en conflit ainsi qu'avec des autorités locales des lieux où les déplacés-es se sont réfugiés.
7. Au moment de la publication du présent rapport, l'enquête du RNDDH est encore en cours car, les dégâts enregistrés sont énormes et non encore totalement élucidés. De même, les zones affectées par ces violents affrontements, sont nombreuses et difficiles d'accès.

III. PRESENTATION DES ZONES EN CONFLIT

8. Créée en 1749, la commune de la *Croix-des-Bouquets* est située à 12.9 km au Nord-est de *Port-au-Prince*. Y sont installés un (1) commissariat, trois (3) sous-commissariats, un (1) tribunal de paix et un (1) tribunal de première instance auprès duquel se trouve un parquet.

9. Il faut souligner que la *Croix-des-Bouquets* constitue un arrondissement du département de l'Ouest dont il est le chef-lieu et regroupant *cinq* (5) communes savoir : *Croix-des-Bouquets*, *Cornillon*, *Fonds-Verrettes*, *Ganthier*, *Thomazeau*.

10. L'arrondissement compte au moins *six* (6) tribunaux de paix : *Cornillon*, *Croix-des-Bouquets*, *Fonds-Parisien*, *Fonds-Verrettes*, *Ganthier* et *Thomazeau*.

11. Y sont aussi installés *six* (6) commissariats, *trois* (3) sous-commissariats et *six* (6) antennes de police :

- Commissariat de la *Croix-des-Bouquets*
 - Sous-commissariat de *Calvaire*
 - Sous-commissariat de *Corail Cesselesse*
 - Sous-commissariat de *Bon repos*

- Commissariat de *Ganthier*
- Commissariat de *Fonds-Verrettes*
- Commissariat de *Malpasse*
- Commissariat de *Thomazeau*
- Commissariat de *Cornillon*.

12. Au moins *six* (6) antennes de police desservent aussi la population de la zone :

- *Canaan 3*
- *Canaan 4*
- *Corail Cesselesse*
- *ONA-ville*
- *Rond-point de Bon repos / Carrefour Saint-Marc*
- *Morne-cabris*.

13. La commune de *Tabarre* fait partie de l'arrondissement de *Port-au-Prince*. Elle est divisée en *deux* (2) sections communales : *Bellevue 1* et *Bellevue 2*. Elle est contiguë à la commune de la *Croix-des-Bouquets* avec laquelle elle partage plusieurs quartiers dont celui de la *Croix-des-Missions*, théâtre des derniers événements sanglants.

14. A *Tabarre* se trouvent *un* (1) commissariat, celui de *Tabarre*, *un* (1) sous-commissariat, celui de *Cazeau*, le tribunal de paix de la *Croix-des-Missions* ainsi que la base de la *Brigade d'Interventions Motorisées* (BIM) de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH).

IV. PRESENTATION DE LA BASE DES CHEN MECHAN ET DU GANG DES 400 MAWOZO

1. Présentation de la base des Chen Mechan

15. La base des *Chen Mechan* est dirigée par Claudy CELESTIN alias Chen Mechan connu encore sous le nom de Stevenson PIERRE, lui-même assisté de son père Jean Claude CELESTIN. Le territoire de la base des *Chen Mechan* embrasse la route nationale numéro 1, zone de la *Brasserie de La Couronne*, Cazeau, Tabarre jusqu'à Tabarre 27, Carrefour Fleuriot, Sainte Philomène, Carrefour Marasa, et Santo jusqu'à Cesselesse. Le territoire embrasse aussi les quartiers de Lillavois, Lizon, Marin, Lathan, Carrefour Shada, Rond-Point Bon Repos/ Carrefour Saint-Marc, jusqu'à la Route 9. Les limites des *Chen Mechan* s'arrêtent au Carrefour Blanchard.

16. En 2015, Claudy CELESTIN alias Chen Mechan connu encore sous le nom de Stevenson PIERRE alors bandit de grand chemin, opérait à *Shada* non loin de sa résidence. Il volait des passants-tes et braquait des individus de même que des entreprises. La population de la zone révoltée a porté plainte contre lui. Claudy CELESTIN alias Chen Mechan fut arrêté en 2016.

17. Parallèlement, Chariot CASIMIR alias Baker et surnommé *Scandal Tout Puissant*, alors inspecteur de police affecté à l'*Unité de Sécurité Présidentielle* (USP) et faisant partie de l'équipe de sécurité de l'ancien président Michel Joseph MARTELLY, contrôlait la zone de *Butte Boyer*. Il était propriétaire d'un club de nuit dénommé *Scandal*. Les bandits qui faisaient partie du gang dirigé par Chariot CASIMIR alias Baker extorquaient les membres de la population. Ils devenaient de plus en plus gourmands et totalement incontrôlables, exigeant que les résidents-tes de *Butte Boyer* leur donnent tout ce qu'ils possédaient. En plus des cas de vols à mains armées, ces bandits étaient aussi impliqués dans des enlèvements suivis de séquestration contre rançon.

18. En 2017 tout de suite après l'intronisation de Jovenel MOÏSE à titre de président, Claudy CELESTIN alias Chen Mechan connu encore sous le nom de Stevenson PIERRE a été relâché. Et, pour prouver à la population de sa zone qu'il revenait en puissance, il a montré à plusieurs de ses acolytes la carte de visite du feu président Jovenel MOÏSE, arguant qu'elle lui avait été remise directement par le concerné.

19. Toutefois, lui et les membres de sa base sont réputés très protecteurs vis-à-vis de la population vivant dans le fief de la base des *Chen Mechan* car ils ne l'attaquent pas directement. En échange cependant, ils sont rémunérés régulièrement par les entreprises installées sur le territoire en question, rançonnent aussi des membres de la population qui affirment être obligés de se laisser faire dans la mesure où ils peuvent vaquer à leurs occupations.

20. En 2020, des résidents et des bandits de *Butte Boyer* ont fait appel à Claudy CELESTIN alias Chen Mechan connu encore sous le nom de Stevenson PIERRE en vue de chasser le gang dirigé par Chariot CASIMIR alias Baker. Il s'en est alors suivi un ensemble de raids à *Butte Boyer*.

21. Le 17 août 2020, Chariot CASIMIR alias Baker a été arrêté pour assassinat, tentative d'assassinat, incendie, vol à mains armées, acte de vandalisme, trouble à l'ordre public et association de malfaiteurs.

22. Le 5 septembre 2020, les bandits armés dirigés par Chariot CASIMIR, affaiblis tant par l'arrestation de leur chef que par cette guerre sans fin, ont capitulé et pris la fuite. Plusieurs d'entre eux ont alors rejoint le gang de 400 *Matwozo*. Depuis, *Butte Boyer* est rallié au territoire contrôlé par la base des *Chen Mechan*.

23. Au cours de cette même année de 2020, la base des *Chen Mechan* a intégré le *G-9 An Fanmi e Alye*.

24. Le 21 juin 2021, Chariot CASIMIR alias Baker a été libéré par le magistrat instructeur Fredd'herck LENY qui était chargé de l'instruction judiciaire de son dossier.

25. Parallèlement, Romane TOUSSAINT alias Blade agent de l'USP, jadis affecté à la sécurité de l'ancienne première dame Martine MOÏSE, a introduit la base des *Chen Mechan* auprès de sa clique politique. Selon les rumeurs, il a été tué au début de l'année 2022. Cependant, son corps n'a jamais été retrouvé.

26. Aujourd'hui, c'est Jean Claude CELESTIN surnommé Papa Baz par plusieurs, le père de Claudy CELESTIN alias *Chen Mechan* connu encore sous le nom de Stevenson PIERRE qui est chargé de recevoir les montants versés régulièrement par les entreprises qui fonctionnent sur le territoire contrôlé par la base des *Chen Mechan*. De plus, c'est à lui que toute personne désireuse d'établir un commerce dans la zone doit se référer, pour se voir fixer le montant à verser contre une autorisation de fonctionner.

27. Voici certains tarifs appliqués par la base des *Chen Mechan* :

- Les petits marchands-es doivent verser *cinquante* (50) gourdes par recette ;
- Les marchands-des qui ont des tréteaux doivent payer *cent* (100) gourdes au moins par recette, tenant compte de la taille du commerce ;
- Dans les stations de transport en commun localisées sur le territoire de *Chen Mechan*, les camionnettes et les bus doivent verser l'équivalent des frais de transport d'au moins *une* (1) personne par voyage ;
- Pour placer un container de commerce sur le territoire des *Chen Mechan*, il faut verser au moins *soixante-quinze mille* (75.000) gourdes, sans tenir compte des frais à verser ultérieurement, par recette ;
- Les camions de marchandises doivent de leur côté payer avant de débarquer. Le montant est fixé par Jean Claude CELESTIN et ses sbires en tenant compte de la provenance du camion et du type de marchandises transportées.

28. Claudy CELESTIN alias Chen Mechan, connu encore sous le nom de Stevenson PIERRE compte plusieurs propriétés. Il est aussi à la tête d'une fondation qu'il a créée et surnommée *Fondasyon Ti Zanmi*. Cette structure est utilisée par des autorités politiques et des membres du secteur privé des affaires, pour justifier les fonds versés à la base des *Chen Mechan* sous le label d'activités sociales.

2. Présentation du gang des 400 Mawozo

29. Le gang des 400 *Mawozo* est dirigé par Wilson JOSEPH alias Lanmò 100 Jou. Son territoire s'étend sur tout l'arrondissement de la *Croix-des-Bouquets*, à l'exception de la commune de *Cornillon*. Les 400 *Mawozo* contrôlent aussi une partie de la commune de *Tabarre* - dont l'autre partie est annexée au territoire des *Chen Mechan* - et une partie de *Pétion-ville*, aux côtés du chef de gang Vitelhomme INNOCENT, un allié.

30. A sa création par Germinie JOLY alias Yonyon, le gang a d'abord été baptisé *70 Mawozo*. Il était spécialisé dans les braquages et les vols à mains armées. Quelques cas d'enlèvements suivis de séquestration contre rançon lui ont aussi été imputés alors.

31. En 2014, Germinie JOLY alias Yonyon a été arrêté par la *Direction Centrale de la Police Judiciaire* (DCPJ). Suite à son arrestation, il y eut un moment de répit dans la zone. Le 24 janvier 2015, il a été incarcéré.

32. En 2016, après plusieurs balbutiements, le gang s'est reconstitué. Ils se sont alors rebaptisés *400 Mawozo*. Aux anciennes exactions se sont ajoutés le braquage et le détournement de véhicules de transport de marchandises en provenance de la *République Dominicaine* et les assassinats. Ils se sont aussi spécialisés dans les enlèvements suivis de séquestration contre rançon. C'est aussi pour la première fois en Haïti que de nombreux cas d'hommes enlevés victimes de viols par leurs ravisseurs, sont dénoncés.

33. Le 23 mai 2018, Germinie JOLY alias Yonyon a été jugé et condamné à perpétuité par le Tribunal criminel de la *Croix-des-Bouquets* siégeant sans assistance de jury, pour enlèvements suivis de séquestration contre rançon, viols, vols à mains armées, assassinat, détention illégale d'armes à feu et association de malfaiteurs, au détriment de plus de vingt (20) plaignants-tes.

34. Incarcéré, Germinie JOLY n'a jamais perdu le contrôle de son gang armé. Il l'a dirigé d'une main de fer, en dépit du fait qu'il était emprisonné. En effet, ayant bénéficié d'un traitement de faveur et de la complaisance d'agents de la *Direction de l'Administration Pénitentiaire* (DAP), il avait à sa disposition des téléphones portables intelligents ainsi que de fortes sommes d'argent. Cette situation lui permettait de coordonner ses activités criminelles, d'organiser des fêtes mémorables en prison et de soudoyer certains agents de la DAP, peu scrupuleux.

35. Parallèlement, Wilson JOSEPH alias Lanmò 100 jou accède à la tête du gang des 400 *Mawozo*. Rapidement, il s'impose en sanguinaire. Il gagne de plus en plus de territoire à la *Plaine du Cul-de-Sac* et dans les quartiers avoisinants. Il se fait aussi des alliés.

Les 400 *Mawozo* opèrent alors dans les marchés, exigent d'entreprises privées et d'institutions étatiques dont même les postes de police de la zone, des versements réguliers de fortes sommes d'argent. Ils contrôlent leur territoire qui fonctionne en fait, au gré de leur volonté. Depuis, la vie dans la commune de la *Croix-des-Bouquets* est ponctuée d'attaques armées et de paralysie intermittente des activités socioéconomiques. De plus, un tribunal a été instauré par le gang des 400 *Mawozo* pour juger les citoyens-nes. Par exemple, les auteurs de trouble peuvent être obligés de payer entre *sept mille* (7.000) et *dix mille* (10.000) gourdes pour discussions/bruits sur la voie publique.

36. En raison de cette situation et surtout, en raison de l'indifférence des autorités étatiques face à la détresse de la population, des familles entières avaient déjà décidé d'abandonner leur maison.

37. Cependant, c'est surtout avec l'accession de Wilson JOSEPH alias Lanmò 100 Jou à la tête des 400 *Mawozo* que le gang des a entrepris d'étendre son territoire. Cette démarche a alors ranimé la volonté des bandits armés qui avaient été chassés de *Butte Boyer* par les *Chen Mechan*, de reprendre leur ancienne base.

38. En janvier 2022, les raids se suivent et se multiplient. La terreur est maintenue dans la commune de la *Croix-des-Bouquets*. Les autorités étatiques à ce moment entament les discussions avec les 400 *Mawozo* parce qu'elles veulent organiser des festivités carnavalesques du 27 février au 1^{er} mars 2022 dans le département du Centre. Elles entendent aussi dégager la route de *Malpasse*. Ces négociations aboutissent, en février 2022, au versement de plusieurs millions de gourdes. Une certaine accalmie a alors été enregistrée.

39. En avril 2022, les 400 *Mawozo* ont repris de l'activité et ont pu conquérir beaucoup plus de territoire. Grisés par leur succès et sachant pouvoir compter sur leurs fournisseurs en armes et munitions, ils ont décidé d'attaquer la base des *Chen Mechan*.

V. RECONSTITUTION DES FAITS ENREGISTRÉS

40. Le 22 avril 2022, comme un fait qui ne semble avoir aucun lien proprement dit avec la guerre, un (1) agent de la PNH monté à bord d'une motocyclette est passé par *Shada*, devant la base des *Chen Mechan*. Ce dernier a été capturé puis décapité et ses restes ont été calcinés parce que les membres des *Chen Mechan* ont estimé qu'il était un informateur des 400 *Mawozo*. Pourtant, il s'était présenté comme un agent de la PNH. Ainsi, une partie de la population qui avait eu vent de cet incident, s'attendait à une intervention de l'institution policière.

41. Le 23 avril 2022 dans l'après-midi, des tirs d'armes automatiques ont été entendus à *Tabarre* et à la *Croix-des-Bouquets*. Ceci a contribué donc à maintenir un vent de terreur dans la zone.

42. Le 24 avril 2022, peu avant 5 heures du matin, des camionnettes, des autobus ainsi que de nombreuses motocyclettes ont transporté des individus lourdement armés à *Michaud*, *Butte Boyer*, *Rue Mapou* prolongée et à *Marécage*. Tout de suite après, plusieurs rafales d'armes automatiques ont été entendues et les hostilités sont engagées : Il s'agit des membres du gang des *400 Mawozo* qui se sont rendus dans les zones susmentionnées, fief de la base des *Chen Mechan*.

43. Le déroulement des attaques par zone peut se résumer ainsi :

- A *Butte Boyer* et à *Marécage* – zone située entre *Butte Boyer* et *Mapou* – les *400 Mawozo* se sont introduits dans les maisons, ont tiré de force des personnes trouvées sur les lieux et les ont assassinées en pleine rue. Ils ont tué d'autres personnes à l'intérieur même des maisons avant d'y mettre le feu. Au moins *quarante-huit* (48) personnes ont été assassinées. Plusieurs de ces victimes se trouvaient à *Lakou 7 kout Kouto*. De plus, *dix-sept* (17) jeunes femmes qui ont été surprises par le gang des *400 Mawozo* dans un motel à *Nan Galèt*, zone *Butte Boyer Prolongé*, ont été assassinées avant d'être jetées dans des puits d'eau et dans des latrines.

Trente (30) maisons et *vingt-cinq* (25) véhicules ont aussi été incendiés à *Butte Boyer* et à *Marécage*.

- A *Corridor Djo* et à *Santo 2*, au moins *quarante-sept* (47) personnes ont été assassinées. *Dix-sept* (17) corps ont été constatés par la population dont celui d'un bébé. Les *trente* (30) autres ont été enterrés dans des fosses communes creusées par la base des *Chen Mechan*. Elles avaient passé plusieurs jours par terre et leurs cadavres décomposaient.

Au moins *cinquante-et-une* (51) maisons et *trente-deux* (32) véhicules ont été incendiés, entre *Corridor Djo* et *Santo 2*.

- A *Carrefour Marassa*, au moins *vingt-trois* (23) personnes ont été tuées.
- A *Cité Ti Baka* localisée entre *Butte Boyer* et *Lakou Mapou*, se trouve la *Fondasyon Ti Zanmi* de Claudy CELESTIN alias *Chen Mechan* connu encore sous le nom de *Stevenson PIERRE*. Les *400 Mawozo* sont arrivés sur les lieux, ont tué toutes personnes rencontrées puis les ont carbonisées sur place. Au moins *quinze* (15) victimes y ont été assassinées. Plusieurs ont été décapitées. D'autres ont été jetées dans des puits et dans des latrines.

- A *Cité Doudoune*, situé après le pont de *Tabarre*, six (6) personnes au moins ont été assassinées puis décapitées. Les têtes ont été emportées par les bandits armés.
- A *Lillavois deux* (2) personnes ont été tuées.
- Des cadavres de nombreuses victimes assassinées ont été aussi jetés dans la *Rivière grise*.

44. Le 24 avril 2022, l'attaque a été très virulente à *Butte Boyer* et au *Corridor Djo* particulièrement. Le nombre de victimes dans ces zones y est donc très élevé. C'est à *Marécage* cependant que plus de victimes ont été jetées dans des puits ainsi que dans des latrines.

45. Le même jour dans l'après-midi, des blindés de la PNH affectés à l'*Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre* (UDMO) se sont rendus sur les lieux de l'attaque. Ils transportaient des membres de gangs armés faisant partie du *G-9 an Fanmi e Alye*, accompagnés de leur leader Jimmy CHERIZIER alias *Barbecue*, de Mathias SAINTIL, de Iscard ANDRICE, de Dieulel DELET alias *Ti Watson*, tous chefs de gangs armés, venus en renfort à la base des *Chen Mechan*.

46. Alors et contre toute logique, les attaques se sont intensifiées dans le fief des *Chen Mechan* : d'une part, les *400 Mawozo* continuaient de s'en prendre à la population. Ils fouillaient des maisons, localisées notamment entre Santo 15 et 19, se sont présentés comme des agents de la PNH pour qu'on leur ouvre les portes et ont tué les hommes ainsi que les garçons qu'ils rencontraient. Les femmes et les filles ont été violées avant d'être assassinées pour la plupart.

47. De leur côté, les *Chen Mechan* ainsi que les autres chefs de gangs faisant partie du *G-9 an Fanmi e Alye*, s'en sont pris aux membres de la population qui ont toujours dénoncé leurs exactions. Alors a débuté une chasse en règle. Ainsi, du 24 avril au 5 mai 2022, les bandits armés de la base des *Chen Mechan* ont fouillé des maisons localisées dans leur propre fief, avec en leur possession, des listes de noms. Ils ont traqué des personnes particulièrement des jeunes qui, selon eux, entretenaient des rapports avec Olriche EMILE alias *Pè Lebrén* ou qui auraient pu faciliter les attaques des hommes jadis chassés par eux de *Butte Boyer*.

48. Le 29 avril 2022, plusieurs unités spécialisées de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) - *Direction Centrale de la Police Judiciaire* (DCPJ), *Police Frontalière* (POLIFRONT), *Corps des Brigades d'Intervention Motorisées* (CBIM), accompagnées d'une dizaine de soldats des *Forces Armées d'Haïti* (FAD'H) ont sillonné certaines zones en conflit avant de se poster à *Marécage*, à l'entrée de *Butte Boyer*. Peu après leur départ, les affrontements ont repris avec plus de violence.

49. Le 2 mai 2022, le gang des *400 Mawozo* a pris le contrôle de plusieurs zones qui jadis faisaient partie du territoire de la base des *Chen Mechan*. Parmi ces zones on compte *Barbancourt*, *Shada*, *Carrefour Marin*, *Lathan*, *Lizon* et zone *Radio MBC*. Ce jour-là, des unités spécialisées de la PNH, encore une fois accompagnées de soldats des *Forces Armées d'Haïti*, sont intervenus.

Ceci a porté les 400 *Marwozo* à s'écarter sans toutefois abandonner les espaces nouvellement acquis.

50. Le 5 mai 2022, dans la zone de *Marécage*, entre *Butte Boyer* et *Mapou*, sept (7) membres de la base des *Chen Mechan* ont affirmé à leur chef Claudy CELESTIN qu'ils n'en pouvaient plus et qu'ils voulaient abandonner la guerre. Ils ont été froidement abattus.

VI. BILAN DES PERTES HUMAINES ET MATERIELLES

51. Du 24 avril au 6 mai 2022, de nombreuses exactions ont été enregistrés :

- Des personnes ont été assassinées par balles, à coups de machettes, de haches ou de couteaux ;
- Des personnes ont été carbonisées à l'intérieur même de leurs maisons incendiées ;
- Des personnes ont été carbonisées dans les rues, avec des pneumatiques ;
- Des femmes et des filles sont victimes de viols collectifs et répétés ;
- Des personnes ont été blessées par balles ;
- Des personnes ont été blessées et mutilées à coups de machettes, de haches ou de couteaux ;
- Des maisons ont été incendiées.

52. Au moins *cent-quarante-huit* (148) personnes ont été assassinées dont *sept* (7) bandits faisant partie de la base des *Chen Mechan*, exécutés par leur chef, Claudy CELESTIN alias Chen Mechan connu encore sous le nom de Stevenson PIERRE :

- A *Butte Boyer* et à *Marécage* au moins *quarante-huit* (48) personnes ont été assassinées parmi elles, *dix-sept* (17) jeunes femmes qui se trouvaient dans un motel à *Nan Galèt*, zone *Butte Boyer* prolongé ;
- A *Corridor Djo* et à *Santo 2*, au moins *quarante-sept* (47) personnes ont été assassinées. *Dix-sept* (17) cadavres ont été carbonisés. *Trente* (30) autres ont été enterrés dans des fosses communes creusées par la base des *Chen Mechan* ;
- A *Carrefour Marassa*, *vingt-trois* (23) personnes ont été tuées ;
- A *Cité Ti Baka*, localisé entre *Butte Boyer* et *Lakou Mapou*, *quinze* (15) personnes ont été assassinées ;
- A *Cité Doudoune*, *six* (6) personnes au moins ont été assassinées puis décapitées. Les têtes ont été emportées par les bandits armés ;
- A *Lillavois*, *deux* (2) personnes au moins ont été tuées ;

- A *Marécage*, sept (7) bandits faisant partie de la base des *Chen Mechan* sont froidement exécutés.

53. *Quatre-vingt-une* (81) maisons au moins ont été incendiées dans les zones attaquées soit *trente* (30) à *Butte Boyer* et à *Marécage* et *cinquante-et-une* (51) autres à *Carrefour Djo* et à *Santo*.

54. *Cinquante-sept* (57) véhicules ont été incendiés au moins, soit *vingt-cinq* (25) à *Butte Boyer* et à *Marécage* et *trente-deux* (32) entre *Corridor Djo* et *Santo 2*.

VII. DECLARATIONS DES AUTORITES JUDICIAIRES

55. Selon les autorités judiciaires avec lesquelles le RNDDH s'est entretenu, depuis les attaques, les activités au niveau du Parquet près le Tribunal de première instance de la *Croix-des-Bouquets* sont totalement paralysées.

56. Cependant, selon le commissaire du gouvernement de ce ressort, Maître Roosevelt ZAMOR, l'action publique a été mise en mouvement contre certains des individus impliqués dans les événements sus-décrits. De plus, le Parquet reste à la disposition du Tribunal, de la DCPJ et de toutes autres institutions, en cas de besoin.

57. Le juge titulaire du Tribunal de paix de la *Croix-des-Missions*, Maître Jean Kesner LAPOINTE, a affirmé qu'en raison de la virulence des attaques, le Tribunal n'a pu effectuer aucun constat de personnes tuées ou de dégâts matériels enregistrés durant cette guerre des gangs. Il pense qu'il aurait pu le faire s'il avait pu compter sur un dispositif de sécurité, ce qui n'est pas le cas.

58. Le juge titulaire du Tribunal de paix de la *Croix-des-Bouquets* Maître Anyl CIVIL a pu, de son côté, procéder au constat de *trois* (3) cadavres, non loin du marché *Seradòt*, à *Bon Repos*.

VIII. CONSEQUENCES DE LA GUERRE ET SITUATION ACTUELLE

59. Au tout début des attaques, de nombreuses familles se sont barricadées chez elles, croyant que celles-ci cesseraient vite. Elles ont passé plusieurs jours pour la plupart, sans possibilité de sortir, en manque d'eau, de nourriture, sans électricité et sans possibilité de recharger leur téléphone portable pour prendre contact avec leurs proches.

60. Elles sont aussi nombreuses les familles qui se sont rendues chez des proches dans le département de l'Ouest, sur la place de *Clercine* et à *Kay Castor*, un établissement scolaire localisé à côté de la place de *Clercine*.

61. La guerre ayant perduré, d'autres familles, notamment celles qui ont des enfants en bas âge, ont été obligées de se déplacer en grand nombre pour se réfugier à l'*Arcahaie*, dans le

département de l'Ouest ainsi que dans plusieurs villes des départements de l'Artibonite, du Centre et du Nord.

62. Depuis le 6 mai 2022, un calme apparent est enregistré dans certaines zones de la *Plaine du Cul-de-Sac* où les attaques ont cessé. Des familles qui avaient abandonné leur maison, y sont retournées.

63. Tenant compte cependant, de la situation de tension qui sévit encore à la *Plaine du Cul-de-Sac*, le RNDDH estime que ce calme apparent n'a aucune base solide puisqu'aucun des *deux* (2) gangs armés rivaux n'a été ni désarmé ni démantelé. Et par conséquent, la peur, alimentée en grande partie par des messages circulant sur les réseaux sociaux, se reflète sur le visage des riverains, notamment ceux et celles qui ont choisi de retourner chez eux, au moment même où d'autres profitent de cette accalmie pour se déplacer.

IX. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

64. Du 24 avril au 6 mai 2022, *deux* (2) gangs armés bénéficiant de part et d'autre, de l'appui d'autorités étatiques et de personnes gravitant autour du pouvoir en place, s'affrontent. Jamais attaques armées n'ont été aussi virulentes : des personnes ont été assassinées par balles, d'autres décapitées, certaines autres, jetées dans des latrines et dans des puits d'eau. Des femmes et des filles ont été violées. Des cadavres ont été minutieusement hachés et pris en photos qui ont circulé sur les réseaux sociaux, dans l'objectif de maintenir une terreur innommable au sein de la population en général et de la communauté de la *Plaine du Cul-de-Sac* en particulier.

65. Plusieurs personnes blessées par balles ont aussi succombé à leurs blessures, nombre d'entre elles n'ayant pas pu se déplacer pour aller à l'hôpital.

66. Si au début des attaques, la population n'avait à craindre que les actions du gang des *400 Mawozo*, après l'arrivée sur les lieux des membres du *G-9 an Fanmi e Alye* venus en renfort aux membres de la base des *Chen Mechan*, elle a aussi essuyé la hargne de ces derniers. Ils ont profité du chaos qui existait pour éliminer des membres de la population qui étaient contre leurs agissements dans la communauté et dénonçaient leurs exactions. Ils ont aussi exécuté tout jeune qui aurait pu aider, selon eux, les *400 Mawozo* à organiser le raid du 24 avril 2022, en fournissant à Orlithe EMILE alias Pè Lebren, des informations précises relatives au fonctionnement de la base des *Chen Mechan*. Ainsi, si le groupe agresseur reste et demeure le gang des *400 Mawozo*, la base des *Chen Mechan* a largement contribué à faire grimper exponentiellement le nombre de personnes victimes, en attaquant ceux et celles qui vivent dans son propre fief.

67. Selon les informations fournies par les riverains, certaines victimes et des proches de victimes, dans huit (8) zones bien déterminées, savoir *Butte Boyer, Marécage, Corridor Djo, Santo, Carrefour Marassa, Cité Ti Baka, Cité Doudoune, Lillavois*, au moins *cent-quarante-huit* (148) personnes ont été assassinées :

- Quarante-huit (48) à *Butte Boyer* et à *Marécage* ;
- Quarante-sept (47) à *Corridor Djo* et à *Santo* ;
- Vingt-trois (23) à *Carrefour Marassa* ;
- Quinze (15) à *Cité Ti Baka*
- Six (6) à *Cité Doudoune* ;
- Deux (2) à *Lillavois*.

68. C'est à *Butte Boyer*, à *Marécage* et au *Corridor Djo* que le plus grand nombre de victimes a été enregistré. Cependant, sept (7) parmi elles sont des bandits qui ont été exécutés par le chef de la base des *Chen Mechan*, base à laquelle ils appartenait.

69. Le RNDDH estime que cette nouvelle attaque armée est enregistrée en raison du fait que la vie n'a aucune importance en Haïti tant pour les autorités en général que pour celles-là même qui sont appelées à protéger la population :

- Du 24 avril au 6 mai 2022, un massacre d'une cruauté inouïe a été perpétré. Pourtant, au plus haut niveau de l'Etat, aucune réaction n'a été enregistrée, en dépit du fait que des bilans partiels mais pas moins lourds, de pertes humaines et matérielles, aient déjà été présentés ;
- Le parquet près le Tribunal de première instance de la *Croix-des-Bouquets* a affirmé avoir mis l'action publique en mouvement contre quelques-uns des bandits impliqués dans le massacre à la *Plaine du Cul-de-Sac*. Toutefois, les exactions dans la zone, perpétrés tant par le gang des 400 *Mawozo* que par la base des *Chen Mechan* ne datent pas du 24 avril 2022. Et, faut-il le rappeler, les rares fois où des bandits membres des 400 *Mawozo* ont été arrêtés, ils ont été rapidement libérés par le parquet près le tribunal de première instance de la *Croix-des-Bouquets*, sur instance d'autorités politiques de la zone ;
- Les juges de paix des tribunaux localisés dans les zones touchées par cette énième guerre, ne se sont pas mobilisés pour procéder à des constats et élaborer des procès-verbaux, en vue de les transférer au parquet, pour la mise en mouvement de l'action publique ;
- Les autorités policières, encore une fois, sont indexées par une frange de la population victime qui estime que l'institution policière a pris fait et cause pour la base des *Chen Mechan*.

70. Pourtant, au-delà du nombre de victimes, ce sont des hommes, des femmes et des enfants – donc des personnes – qui ont été assassinés. Ce sont aussi de nombreux enfants qui sont devenus orphelins, sous le regard parfois indifférent mais souvent complice, des autorités étatiques.

71. En ce sens, le RNDDH ne cessera jamais de répéter que depuis plusieurs années, les autorités étatiques qui se sont succédé ont fait choix de la gangstérisation de l'Etat comme nouvelle forme de gouvernance. Elles fournissent des armes et des munitions aux gangs armés, pratiquent et favorisent la contrebande pour faciliter l'entrée sur le territoire national d'armes illégales dont 76 % passent par le port de *Port-au-Prince*. Et, pour ne pas avoir à se justifier, depuis 2012, sous la présidence de Joseph Michel MARTELLY, les différentes brigades anti-contrebande qui opéraient dans les ports, aéroports et postes frontaliers du pays ont été toutes démantelées.

72. Le RNDDH souligne encore une fois qu'aujourd'hui, le plus grand fournisseur en armes et munitions – tant des gangs armés membres du *G-9 an Fanmi e Alye* que des gangs qui ont choisi de ne pas faire partie de cette coalition – reste et demeure l'Etat haïtien. Viennent ensuite des anciens élus, des membres du secteur privé des affaires et d'autres personnalités politiques qui veulent prendre le pouvoir et qui croient que les gangs armés constituent la seule voie à leur portée, pour ce faire.

73. Enfin, le RNDDH estime qu'il est regrettable qu'à chaque attaque armée, il est reproché à l'institution policière de s'allier à l'un des gangs protagonistes, généralement ceux qui sont proches du pouvoir et regroupés depuis juin 2020, autour du *G-9 an Fanmi e Alye*. Cette attitude a toujours eu pour conséquence de porter les groupes rivaux à être plus virulents dans leurs attaques.

74. Fort de tout ce qui précède, le RNDDH recommande aux autorités étatiques de :

- Mettre fin à la protection des gangs armés ;
- Mettre fin au trafic illégal d'armes et de munitions qui leur permettent d'alimenter les gangs armés ;
- Mettre fin à la politisation de la PNH ;
- Porter la PNH à mettre fin à cette pratique d'appuyer les gangs armés du pouvoir ;
- Enquêter sur les policiers qui sont de connivence avec les bandits armés, particulièrement ceux qui mettent à la disposition du *G-9 an Fanmi et Alye*, des matériels et équipements policiers ;
- Reprendre le contrôle du territoire aujourd'hui livré aux gangs armés ;
- Mettre fin au règne de l'impunité ;
- Protéger la population haïtienne.